

REGLEMENT DU JEU
«JEU PRONOSTICS CESAR 2016 »
Du 13 au 25 février 2016

ARTICLE 1

La Société d'Édition de Canal Plus (éditrice de la chaîne CANAL+), Société Anonyme, au Capital de 95 018 076 Euros, dont le siège social est situé à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 1 Place du Spectacle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 329 211 734, organise du **samedi 13 février 2016 à 12h00 au jeudi 25 février 2016 à 23h59**, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **JEU PRONOSTICS CESAR 2016** » (ci-après dénommé "le Jeu » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à son organisation, à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs). Pour y participer, il suffit de s'inscrire sur le site www.canalplus.fr dans les conditions fixées à l'article 3 ci-dessous, de répondre correctement aux questions figurant à l'article 3 ci-dessous et d'être ensuite tiré au sort. Le Jeu fait l'objet d'annonces sur le site www.canalplus.fr.

ARTICLE 3

Pour jouer, chaque participant doit s'inscrire, à compter du samedi 13 février 2016 à 12h00 et au plus tard le jeudi 25 février 2016 à 23h59 (la date et l'heure des inscriptions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de CANAL+ faisant seules foi), en se connectant au site internet de CANAL+ à l'adresse suivante www.canalplus.fr, rubrique « Cinéma », puis cliquer sur la page consacrée au jeu concours « **JEU PRONOSTICS CESAR 2016** » et indiquer obligatoirement sur le bulletin de participation électronique sa civilité (Madame, Mademoiselle, Monsieur), son nom, prénom, son adresse mail et ses coordonnées postales. Tout autre mode de participation est exclu. Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, incomplètes, ou après la date et l'heure visées ci-dessus, seront considérées comme nulles.

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles ou après la date et l'heure visées ci-dessus, seront considérées comme nulles. Il ne sera admis qu'une seule participation au Jeu par foyer (même nom, même adresse postale), sous peine de nullité.

CANAL+ ne saurait être tenue pour responsable des retards ou pertes occasionnés aux participations du fait du réseau Internet.

Les participants devront se prononcer sur chacune des catégories de la cérémonie et pronostiquer les lauréats des César 2016 sur le site internet www.canalplus.fr. Les participants sont libres de ne pas répondre à toutes les questions.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants totalisant le plus grand nombre de bonnes réponses aux 22 (vingt deux) questions ci-dessous. Il est précisé que l'ordre d'attribution des Lots sera déterminé en fonction de l'ordre dans lequel les gagnants seront tirés au sort.

☞ Question 1 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film ?

Marguerite de Xavier Giannoli

Dheepan de Jacques Audiard

La tête haute d'Emmanuelle Bercot

Trois souvenirs de ma jeunesse d'Arnaud Desplechin
Fatima de Philippe Faucon
La loi du marché de Stéphane Brizé
Mon Roi de Maïwenn
Mustang de Deniz Gamze Ergüven

☞ Question 2 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Réalisateur ?

Jacques Audiard pour Dheepan
Xavier Giannoli pour Marguerite
Maïwenn pour Mon Roi
Emmanuelle Bercot pour La tête haute
Arnaud Desplechin pour Trois souvenirs de ma jeunesse
Deniz Gamze Ergüven pour Mustang
Stephane Brizé pour La loi du marché

☞ Question 3 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Acteur ?

Vincent Cassel pour Mon Roi
Gérard Depardieu pour Valley of love
Vincent Lindon pour La loi du marché
Fabrice Luchini pour L'hermine
Antonythasan Jesuthasan pour Dheepan
Jean-Pierre Bacri pour La vie très privée de Monsieur Sim
François Damiens pour Les Cowboys

☞ Question 4 :

Selon vous, qui remportera le César de la Meilleure Actrice ?

Emmanuelle Bercot pour Mon Roi
Cecile de France pour La belle saison
Catherine Deneuve pour La tête haute
Catherine Frot pour Marguerite
Isabelle Huppert pour Valley of love
Soria Zeroual pour Fatima
Loubna Abidar pour Much loved

☞ Question 5 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Acteur dans un second rôle ?

Michel Fau pour Marguerite
Louis Garrel pour Mon Roi
Benoît Magimel pour La tête haute
André Marcon pour Marguerite
Vincent Rottiers pour Dheepan

☞ Question 6 :

Selon vous, qui remportera le César de la Meilleure Actrice dans un second rôle ?

Sara Forestier pour La tête haute
Agnès Jaoui pour Comme un avion
Noémie Lvovsky pour La belle saison
Karin Viard pour 21 nuits avec Pattie
Sidse Babett Knudsen pour L'hermine

👉 Question 7 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Espoir Masculin ?

Félix Moati pour A trois on y va

Swann Arlaud pour Ni le ciel ni la terre

Finnegan Oldfield pour Les Cowboys

Rod Paradot pour La tête haute

Quentin Dolmaire pour Trois souvenirs de ma jeunesse

👉 Question 8 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Espoir Féminin ?

Camille Cottin pour Conasse, princesse des coeurs

Zita Hanrot pour Fatima

Sara Giraudeau pour Les bêtises

Lou Roy Le Collinet pour Trois souvenirs de ma jeunesse

Diane Rouxel pour La tête haute

👉 Question 9 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Premier Film ?

L'affaire SK1

Les Cowboys

Ni le ciel ni la terre

Nous trois ou rien

Mustang

👉 Question 10 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film Etranger ?

Birdman

Le fils de Saul

Je suis mort mais j'ai des amis

Mia Madre

Taxi Téhéran

Le tout nouveau testament

Youth

👉 Question 11 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Scénario Original ?

Marguerite

Dheepan

Mustang

La tête haute

Trois souvenirs de ma jeunesse

👉 Question 12 :

Selon vous, qui remportera le César de la Meilleure Adaptation ?

L'affaire SK1

Asphalte

L'enquête

Fatima

Journal d'une femme de chambre

👉 Question 13 :

Selon vous, qui remportera le César des Meilleurs Costumes ?

Journal d'une femme de chambre

Marguerite

Mustang

L'odeur de la mandarine

Trois souvenirs de ma jeunesse

👉 Question 14 :

Selon vous, qui remportera le César des Meilleurs Décors ?

Dheepan

Journal d'une femme de chambre

Marguerite

L'odeur de la mandarine

Trois souvenirs de ma jeunesse

👉 Question 15 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film Court Métrage d'Animation ?

La nuit américaine d'Angélique de Pierre-Emmanuel Lyet et Joris Clerté

Le repas dominical de Cécile devaux

Sous tes doigts de Marie-Christine Courtès

Tigres à la queue leu leu de Benoît Chieux

👉 Question 16 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film d'Animation ?

Adama de Simon Rouby

Avril et le monde truqué de Christian Desmares et Franck Ekinci

Le petit Prince de Mark Osborne

👉 Question 17 :

Selon vous, qui remportera le César de la Meilleure Photographie ?

Dheepan

Marguerite

Mustang

Trois souvenirs de ma jeunesse

Valley of love

👉 Question 18 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Montage ?

Dheepan

Marguerite

Mon Roi

Mustang

Trois souvenirs de ma jeunesse

👉 Question 19 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Son ?

Dheepan

Marguerite

Mon roi

Mustang

Trois souvenirs de ma jeunesse

☞ Question 20 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film de Court Métrage ?

La contre-allée de Cécile Ducrocq

Le dernier des céfrans de Pierre-Emmanuel Urcun

Essaie de mourir jeune de Morgan Simon

Guy Moquet de Demis Herenger

Mon héros de Sylvain Desclous

☞ Question 21 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film Documentaire ?

Le bouton de nacre de Patricio Guzman

Cavanna, jusqu'à l'ultime seconde, j'écrirai de Denis Robert et Nina Robert

Demain de Cyril Dion et Mélanie Laurent

L'image manquante de Rithy Panh

Une jeunesse allemande de Jean-Gabriel Périot

☞ Question 22 :

Selon vous, qui remportera le César de la Meilleure Musique Originale ?

Les cowboys

En mai fais ce qu'il te plait

Mon Roi

Mustang

Trois souvenirs de ma jeunesse

ARTICLE 4

Un tirage au sort sera réalisé, par système informatique (sur la base d'un listing informatique), **mardi 1^{er} mars 2016**, parmi les personnes inscrites ayant donné les bonnes réponses et répondu correctement au maximum de questions possible figurant à l'article 3 ci-dessus, afin de désigner les 10 (dix) gagnants du jeu.

ARTICLE 5

Les 10 (dix) gagnants, tels que désignés à l'article 4 ci-dessus, se verront attribuer les Lots suivants :

- Lots 1 à 2 : Une (1) Tablette Samsung Galaxy Tab 4 10,1" 32 Go WiFi d'une valeur unitaire indicative de 400 Euros TTC (quatre cent euros toutes taxes comprises).
- Lots 3 à 4 : Un (1) casque audio de type Parrot Zik Design by Starck, d'une valeur unitaire indicative de 350Euros TTC (trois cent cinquante euros toutes taxes comprises).
- Lots 5 à 10 : Un (1) lot de 5 (cinq) Blu-Ray sélectionnés parmi les films nommés d'une valeur unitaire indicative de 100 Euros TTC (cent euros toutes taxes comprises). Liste indicative des Blu-Ray : Marguerite, Dheepan, La tête haute, Trois souvenirs de ma jeunesse, Fatima, La loi du marché, Mon Roi, Mustang, La belle saison, Valley of love, Nous trois ou rien, Much loved, L'hermine, Les cowboys...

Les gagnants recevront gratuitement leur Lot par la Poste.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse postale déclarée dans le bulletin de participation.

CANAL+ ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes ou avaries occasionnés aux Lots lors de leur acheminement. De même la responsabilité de CANAL+ se limite à la seule offre des Lots et ne saurait en aucun cas être engagée en raison d'un défaut de fabrication affectant les Lots.

ARTICLE 6

Les Lots décrits à l'article 5 ci-dessus ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière. Si le gagnant ne voulait ou ne pouvaient prendre possession de leur Lot, ils n'auraient droit à aucune compensation. CANAL+ se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, le montant et/ou la nature du Lot ou de proposer un Lot de même valeur. Les lots non attribués faute de participation ne seront pas remis en jeu.

ARTICLE 7

Le règlement complet du Jeu est disponible et peut être consulté sur la page du Jeu en cliquant sur le lien Règlement du Jeu.

Le règlement complet du Jeu est obtenu gratuitement, conformément à l'article 8 du présent règlement, par toute personne qui en a fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom et adresse postale à : CANAL+, Direction des Nouveaux Contenus / Jeu «PRONOSTICS CESAR 2016» - 1 place du spectacle, 92130 Issy-Les-Moulineaux. Une seule demande par foyer (même nom, même adresse postale) sera acceptée pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 8

CANAL+ se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Dans ces diverses hypothèses, une information pourra être communiquée par tout moyen au choix de CANAL+.

ARTICLE 9

Les gagnants acceptent par avance la publication éventuelle de leurs nom, prénom et/ou ville de domicile, sur tout support, sans qu'ils puissent prétendre à aucune contrepartie ni indemnité de quelque nature que ce soit. Notamment, ils autorisent CANAL+, à titre gracieux, à utiliser librement leurs nom, prénom, dans le cadre de l'éventuelle mise en ligne du nom des gagnants du Jeu.

ARTICLE 10

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à CANAL+. Ces informations sont nécessaires à la détermination des gagnants par tirage au sort, à l'attribution et l'acheminement du Lot auprès de ces derniers.

Le traitement automatisé de ces données nominatives, a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés. Conformément à cette même Loi, les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès aux données les concernant et un droit de rectification de ces dernières.

Par ailleurs, et toujours dans ce même cadre légal, les données personnelles des participants et/ou des gagnants seront utilisées par CANAL+. Les participants et/ou les gagnants souhaitant exercer leurs droits d'accès et de rectification peuvent le signaler en écrivant à :

CANAL+
Jeu «PRONOSTICS CESAR 2016 »
1 place du spectacle

92130 Issy-les-Moulineaux

ARTICLE 11

La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Plus particulièrement, CANAL+ ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi qu'aux éventuelles conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

CANAL+ ne saurait davantage être tenue pour responsable en cas de problèmes liés au réseau téléphonique, notamment ne permettant pas d'aboutir à la consultation, à l'enregistrement et/ou à la conservation de la totalité ou d'une partie seulement des questions et/ou réponses ; les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, CANAL+ ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de problèmes, notamment des problèmes techniques, liés aux réseaux téléphoniques et/ou Internet.

ARTICLE 12

Le présent règlement est soumis exclusivement et sera interprété conformément à la Loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande, par CANAL+, dans le respect de la législation française applicable.

Toute contestation relative au Jeu devra être formulée sous un délai maximal de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de participation.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 13

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, donc sans réserve, du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du Lot qu'il aura pu éventuellement gagner.
